

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 11 (1935-1936)
Heft: 23

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

si on peut dire souillent de façon invisible le terrain, les habits qui conservent leurs propriétés toxiques pendant des jours, pendant des semaines.

On a dit que les pertes subies pendant la dernière guerre, par les armées alliées, furent pour la seule ypérite de huit fois supérieures à celles occasionnées par tous les autres gaz pris ensemble. Heureusement la mortalité des ypérités est faible, 1—2 % seulement sur le nombre des évacués. Mais ceux-ci ne reviennent que lentement: 10 % après 30 jours, les deux tiers après deux mois.

L'ypérite est détruite par l'eau quoique très lentement, plus vite par l'ammoniaque. Mais son neutralisant le meilleur, son ennemi naturel serait-on tenté de dire, est le chlore qui est utilisé le mieux sous la forme de chlorure de chaux.

Parmi les autres vésicants, se trouvent quelques arsines et entr'autres une, qui ne fut pas utilisée pendant la guerre, l'armistice étant intervenu, la léwisite américaine ou chlorvinylidichlorarsine. Celle-là même qui fut pompeusement surnommée la « Rosée de la mort ». C'est un liquide à odeur caractéristique de géranium, qui bout à 190° et dont la densité des vapeurs est encore supérieure à celle de l'ypérite: 7,2 fois le poids de son égal volume d'air. Pour comprendre toute la valeur de ce chiffre expliquant le comportement de cette vapeur dans l'air, il faut remarquer que c'est un rapport du même ordre qui court entre le fer et l'eau. La léwisite a des effets caustiques semblables et même supérieurs, en tous cas plus rapides que ceux du gaz moutarde. L'eau la décompose également plus rapidement, et en plus du chlorure de chaux, l'ennemi de l'ypérite, elle est détruite par tous les alcalis, carbonate de soude, chaux éteinte, etc.

Pour résumer: moins stable que l'ypérite, plus chère parce que contenant de l'arsenic au lieu du soufre, de fabrication limitée par les disponibilités mêmes du minéral d'arsenic, il ne semble pas que ce vésicant, en dépit de son bon nom de guerre, puisse être appelé à jouer un rôle de tout premier plan, comme le gaz moutarde par exemple. (A suivre.) *Tiré de la revue Protar.*

Petites nouvelles

Une « Ligue des Soldats suisses » a été constituée à Zurich pour propager l'idée du renforcement de la défense du pays et pour activer les préparatifs nécessaires à cette défense, encourager l'augmentation de la capacité militaire du pays, veiller à l'avenir de notre armée et y maintenir une véritable camaraderie entre les membres actifs et anciens.

Tout citoyen suisse, de bonne réputation, ayant fait ou faisant du service militaire, peut devenir membre de la société. Il doit s'engager expressément à travailler de toutes ses forces à développer l'esprit militaire du peuple suisse et à veiller à la conservation de son indépendance.

★

L'enquête judiciaire sur la tragique excursion à Sempach du bataillon de recrues stationné à Lucerne, a été effectuée par le juge d'instruction de la quatrième division qui a démontré dans son rapport qu'aucune faute n'était imputable aux chefs de l'école et que toutes les précautions avaient été prises pour assurer à la troupe une marche absolument normale. On ne peut donc que déplorer un concours de circonstances dans lequel la fatalité a joué le grand rôle et a porté un si rude coup à l'armée.

La presse de gauche n'a pas manqué de s'emparer avec avidité de ce triste accident pour en donner un récit dénaturé et noircir une fois de plus nos officiers auprès de ses lecteurs. Mais le peuple ouvrier commence à y voir clair et son bon sens lui fera juger comme il convient, ceux qui s'avilissent

jusqu'à trouver matière à propagande politique dans la perte accidentelle de deux soldats en service commandé.

★

La nouvelle organisation des troupes prévoit la suppression des compagnies et du groupe d'aérostiers. Le Conseil fédéral constate à ce propos dans son message que, comparé à l'avion, l'aérostât a certes ses avantages pour l'observation.

Toutefois, il est très exposé aux attaques aériennes et il offre un but très vulnérable; sa protection qui exige de nombreux moyens, reste toujours douteuse. En outre, comme l'artillerie à longue portée contraint le ballon à se tenir toujours plus en arrière, l'observation devient de plus en plus difficile et moins efficace. Enfin, dans un pays comme le nôtre, aux nombreux points d'observation, le ballon est moins nécessaire que dans les autres pays aux larges plaines. Ainsi, dans l'armée suisse, le ballon a vécu!

★

Un régiment au complet transporté avec armes et bagages par bateaux est un événement assez rare dans notre pays pour qu'on le signale. Le fait s'est passé dernièrement sur le lac des Quatre-Cantons. Les bataillons 42 et 43, après avoir mobilisé à Sursee ont été transportés par bateau depuis Lucerne à destination du Schachenthal, où ils devaient effectuer des manœuvres de montagne.

L'embarquement des 1800 hommes et des 230 chevaux a nécessité six grands bateaux de la compagnie de navigation, alors que les 25 fourgons étaient logés sur deux péniches prises en remorque chacune par un bateau.

Les opérations de transbordement du chemin de fer au bateau se sont déroulées sans incident en un peu plus d'une heure. Le colonel divisionnaire Bircher assistait à l'opération.

★

On connaît maintenant la formation exacte du nouveau bataillon d'infanterie selon la nouvelle organisation des troupes. Celui-ci comprendra 3 compagnies de fusiliers ou de carabiniers et une *compagnie d'état-major*, forte de 184 hommes pour l'infanterie de plaine et de 244 hommes pour l'infanterie de montagne. La dite compagnie sera commandée par un capitaine, alors que le bataillon sera sous les ordres d'un major ou d'un lieutenant-colonel. La création de cette compagnie d'état-major spéciale simplifiera grandement l'instruction, la subsistance et l'administration. Seront attachés notamment à cette compagnie: 3 officiers subalternes pour les armes lourdes, 1 officier des gaz, 1 médecin (pour les bataillons de montagne: 4), 1 officier du train, respectivement 1 officier convoyeur, 9 sous-officiers canonniers, 51 canonniers, 20 conducteurs, avec équipe spéciale des gaz de 6 hommes, etc. L'effectif relativement peu élevé des servants des armes lourdes n'eût pas justifié la création d'une unité spéciale; en revanche l'état-major de bataillon aura un effectif si considérable qu'il a paru indiqué d'organiser une compagnie d'état-major spéciale.

L'introduction des armes lourdes d'infanterie (2 canons spécialement pour la défense contre les tanks et 4 lance-mines) exige la formation de cadres bien fournis et d'équipes nombreuses. Jusqu'à présent, les officiers, sous-officiers et soldats des armes lourdes d'infanterie formés dans les écoles de recrues ont été groupés en compagnies attachées aux divisions. Cette année, 21 de ces compagnies effectueront leur cours de répétition, la plupart à l'école de tir de Wallenstadt. Mais pour introduire jusqu'à fin 1936 les armes lourdes dans 121 bataillons, les contingents fournis par les écoles de recrues ne seront pas suffisants. C'est pourquoi on a l'intention d'organiser des *cours spéciaux* d'introduction pour la formation du personnel nécessaire au maniement des armes lourdes d'infanterie. On apprend que plusieurs de ces cours seront organisés l'hiver prochain. Une somme d'un million de francs est prévue à cet effet.

★

Il est d'autre part intéressant de relever que, d'après le projet de nouvelle organisation des troupes, les commandants de bataillon peuvent avoir le grade de lieutenant-colonel, alors que les commandants des régiments d'infanterie seront des colonels. Pour les troupes légères, le cdt. de régiment peut être lieutenant-colonel ou colonel, de même que dans l'artillerie et l'aviation. A signaler encore que pour les brigades de montagne indépendantes ou de protection de la frontière, leur commandant aura le grade de colonel-brigadier. Les dispositions actuelles concernant les promotions dans l'armée seront révisées en vue de l'introduction de la nouvelle organisation des troupes.